

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf Mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : Mmes DUFFILLOL – DARRIET - REVIRON – JURADO-GONZALEZ – GOUDENECHÉ

MM BALADE – MANGIEU - LAFOSSE - CHALOUPIN – BOURREL – NORMANT - GARRIGUES

Absente excusée :

Mme ZOMERO

André BOURREL est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAUX DU 18 DECEMBRE 2014 ET DU 19 FEVRIER 2015.

Adoptés à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG

Le S.D.E.E.G. Aa pour projet d'élargir son domaine de compétences dans les secteurs de distribution publique d'eau potable, d'assainissement, de traitement des déchets et d'application du droit du sol, sans obligation du transfert de compétences des organismes traitant actuellement ces domaines.

Abstention : zéro

Contre : trois (JF Chaloupin, A. Bourrel, E. Maisonnier)

Modification adoptée à la majorité

TARIF MISE A DISPOSITION SALLE POUR COURS DE ZUMBA

Il est proposé :

- Un tarif de 50 € par mois à compter du 1^{er} Janvier 2015

Adopté à l'unanimité

- D'effectuer un rappel sur le dernier trimestre 2014

Refusée à la majorité

Abstention : Zéro

Pour : deux (JP Mangieu et JC Dumènil)

RAPPORT DES COMMISSIONS LOCALES

Commission Voirie-Bâtiments : Guillaume Normant

- Monsieur BARRE, Conseiller forestier du Sud Gironde pour la Chambre d'Agriculture est venu à Bieujac à la demande de la Commission pour faire un état des lieux des parcelles boisées aux lieux-dit « Lahitte » et « Aux Barrails » qui couvrent un peu plus de sept hectares. Après la visite complète des lieux, il s'avère que certaines parcelles peuvent faire l'objet d'une coupe rase avant replantation et que d'autres peuvent subir la coupe de pins avec préservation raisonnée des feuillus en place. Pour la parcelle de pré située au pied du pont en direction de Savignac, des carottages sont envisagés afin de déterminer la meilleure essence de bois pour une plantation totale de la parcelle (possibilité de subvention à hauteur de 60 %). Un contact avec des entreprises de coupe de bois est envisagé en priorité afin, dans un premier temps, de procéder à l'abattage des pins situés sur ces parcelles
- En ce qui concerne l'église, l'obligation pour la Municipalité est de maintenir l'intégrité du bâtiment. Les plus gros travaux seront liés à l'étanchéité et à la mise aux normes de l'électrification de l'édifice. Les devis pour les réfections de toiture et de zinguerie ont été établis et remis à la Commission des Finances. Les devis pour l'électricité sont en cours d'élaboration. Un contact a été pris avec Monsieur DUPUY de l'entreprise éponyme au sujet des vitraux dont l'état général reste préoccupant notamment en termes d'étanchéité. Un devis de 900 € a été établi afin de réaliser l'étanchéité de trois vitraux exposés plein Sud. Les autres devis concernant des réfections totales, dans les règles de l'art, atteignent le montant de 4 000 € environ par vitrail.

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS

Commission Culture :

- Ecole de musique : Projet d'harmonisation des salaires des professeurs sur la Communauté de Communes
- Bibliothèques : Etat des lieux lancés sur tout le territoire de la CdC

Commission Petite Enfance : Laurence Duffillol

Cette réunion a été essentiellement consacrée à la présentation de l'exécution du budget 2014. Le poste « charges de personnel » est le plus lourd et explique en partie le déficit de 500 K€. Il faut noter un large absentéisme pour maladie d'un personnel spécialisé difficile à remplacer. Par ailleurs, il n'a pas été possible d'avoir d'informations sur le CEJ suite à de graves dysfonctionnements (responsable absent depuis octobre, matériel informatique non disponible..).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

1°) COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MANGIEU, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Jean-Claude DUMENIL, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement

Dépenses nettes	359 474,53 €
Recettes nettes	355 530,20 €
Résultat de l'année 2014 : Déficit	3 944,33 €
Résultat antérieur : Excédent	37 203,03 €

Résultat de clôture : Excédent 33 258,70 €

- Section d'investissement

Dépenses nettes	101 535,57 €
Recettes nettes	213 519,32 €
Résultat de l'année 2014 : Excédent	111 983,75 €
Résultat antérieur : Déficit	138 890,60 €

Résultat de clôture : Déficit 26 906,85 €

2°) LOTISSEMENT – BUDGET ANNEXE

- Section de fonctionnement

Dépenses nettes	70 093,83 €
Recettes nettes	90 875,00 €
Résultat de l'année 2014 : Excédent	20 781,17 €
Résultat antérieur : Déficit	0 €

Résultat de clôture : Excédent 20 781,17 €

Madame JURADO-GONZALEZ fait cependant remarquer qu'il s'agit d'un excédent virtuel puisque ce résultat n'inclut pas les annuités de remboursement d'emprunt, annuités qui s'élèvent à 14 193,50 €.

- Section d'investissement

Dépenses nettes	0 €
Recettes nettes	2 566,94 €
Résultat de l'année 2014 : Excédent	2 566,94 €
Résultat antérieur : Déficit	2 566,94 €

Résultat de clôture :	0 €
-----------------------	-----

3°) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Section de fonctionnement

Dépenses nettes	0 €
Recettes nettes	0 €
Résultat de l'année 2014 :	0 €
Résultat antérieur :	466,41 €

Résultat de clôture : Excédent	466,41 €
--------------------------------	----------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2014 présentés.

COMPTES DE GESTION 2014

A l'unanimité, le Conseil déclare que les comptes de gestion, dressés pour 2014 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Séance levée à 21 h 10.